

# L'ASSOCIATION

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUVIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N<sup>o</sup> 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N<sup>o</sup> 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 20 mars.

### BULLETIN POLITIQUE.

La chambre des députés a commencé jeudi la discussion sur les crédits extraordinaires de 1840. En attendant que s'ouvrent les discussions sur la loi des fortifications et la loi des fonds secrets dans la chambre des pairs, et sur la proposition de la réforme parlementaire de MM. Pagès (de l'Ariège) et Mauguin dans la chambre des députés, il n'y a rien d'important à l'ordre du jour. Ces graves questions soulèveront sans doute sur la politique extérieure et intérieure des débats animés qui mettront de nouveau en danger l'existence chancelante du ministère. On se prépare de part et d'autre à la lutte. La dissolution de la chambre des députés en sera probablement le résultat, lors même qu'elle renouvellerait encore par lassitude et par inertie son adhésion problématique et vacillante au cabinet du 29 octobre.

Les bureaux de la chambre des députés se sont occupés du projet de loi relatif à l'instruction secondaire, présenté récemment par M. Villemain, et dont nous parlerons prochainement.

Le rapport de M. Mounier sur le projet de loi concernant les fortifications de Paris, n'a trouvé que de vives critiques dans la presse indépendante. Les modifications proposées par la commission ont pour but d'établir exclusivement le système des forts détachés et d'amener aux affaires M. Molé et ses adhérents. Le ministérielisme de la pairie, plutôt que son patriotisme, renversera ces calculs. De peur d'ébranler M. Guizot et le système de la paix partout et toujours auquel elle s'est associée, elle renoncera à servir les intrigues du maréchal Soult, patronées par l'ex-président du 15 avril et consorts. Elle votera donc pour le projet de loi adopté par la chambre des députés.

A la suite de la discussion, qui a eu lieu dans les bureaux de la chambre des députés, sur la proposition de MM. Pagès (de l'Ariège) et Mauguin, six bureaux sur neuf ont refusé la lecture de cette proposition, trois seulement l'ont autorisée; en vertu du règlement ce nombre est suffisant.

Voici comment les voix se sont réparties dans les bureaux :

	Présents.	Pour la lecture.	Contre
1er bureau,	38	13	25
2e	35	16	19
3e	36	35	1
4e	33	13	20
5e	35	21	14
6e	31	13	18
7e	37	18	19
8e	28	12	16
9e	37	24	13
	310	165	145

Ainsi, sur 310 votants, 165 députés contre 145, ont accueilli la proposition. Malgré une majorité de 20 voix, si le règlement de la chambre n'avait pas établi que l'adhésion de deux bureaux suffisait, la chambre en votant par bureaux eût repoussé cette proposition, tandis qu'en votant en masse elle en eût autorisé la lecture.

Tels sont les effets absurdes du fractionnement. Nous voulons les faire ressortir d'une manière encore plus évidente.

Que l'on suppose le même nombre de députés dans les bureaux, et leurs voix réparties ainsi qu'il suit :

	Présents.	Pour la lecture.	Contre
1er bureau,	38	18	20
2e	35	17	18
3e	56	35	1
4e	33	16	17
5e	35	16	19
6e	31	15	16
7e	37	17	20
8e	28	13	15
9e	37	18	19
	310	165	145

On a pour et contre la proposition les mêmes chiffres que ci-dessus. Mais que l'on observe la différence de ce résultat avec le résultat précédent. Un bureau, un seul, le troisième, aurait voté pour la proposition; la majorité des bureaux se serait prononcée contre elle. Ainsi, en vertu du règlement, la lecture adoptée par une majorité imposante de députés, mais repoussée par la majorité des bureaux, n'aurait point été autorisée.

Que les électeurs appliquent ces calculs aux arrondissements électoraux, où les mêmes résultats se présentent, ils verront que dans le système actuel du morcellement des collèges, des députés repoussés par la majorité des électeurs d'un département, peuvent cependant être élus par la minorité; tandis qu'avec le vote au chef-lieu, ils ne seraient point nommés. N'est-ce pas là un argument péremptoire en faveur de la réforme du vote par arrondissement?

Parmi les députés qui ont appuyé la proposition quasi-réformiste de M. Pagès (de l'Ariège), nous voyons avec joie figurer le nom du député de l'arrondissement de Nevers. L'honorable M. Manuel qui, malgré le mauvais état de sa santé, est d'une infatigable assiduité aux travaux de la chambre, a pris la parole, dans le quatrième bureau, en faveur de cette proposition. Cette assiduité est pour nous de bon augure; il est impossible que l'expérience des hommes et des choses ne convertisse pas à nos principes le député consciencieux qui ne voit dans l'application des principes contraires que désordre et corruption.

— S'il ne vous fallait que de l'argent, il y a dans cette bourse cent piastres que je serais heureux de vous offrir.

— Excellent homme! dit le Vénitien ému, que Dieu vous tienne compte de vos bonnes intentions; mais vous ne pouvez rien pour moi. Je n'ai plus besoin d'argent; seulement, si vous allez jamais à Venise, une messe, je vous prie, à l'église de St.-Marc, pour le repos de l'âme d'un infortuné.

Après ces mots, il disparut dans la foule. Les couples dorés du sérail reflétaient les rayons d'un soleil levant, et le Bosphore balançait ses vagues, semblable à un Océan de pourpre. Du côté de l'Asie, les minarets et les croissants de Scutari brillaient au milieu d'une vapeur violette. Les vents alisés du paradis Ionien, éveillés sur les cimes boisées du Mont-Ida, faisaient tomber les gouttes brillantes de rosée suspendues aux cyprès gigantesques des jardins du sérail, agitaient les centaines de pavillons et de banderoles des vaisseaux et inondaient la ville et la campagne des exhalaisons balsamiques des forêts éloignées qu'ils avaient effleurées. Déjà de Péra à Tersana, la mer de Stamboul était sillonnée de myriades de kaïques, tandis que sur le rivage, une foule active composée d'hommes de toutes les nations, allait, venait et s'agitait.

Rohrbach, après avoir admiré un instant les beautés de la scène qui se déroulait sous ses yeux et le contraste de ces nombreux étrangers réunis de tous les points de l'univers, s'arracha à ce spectacle unique au monde. Il descendit dans une kaïque pour doubler la Corne-d'Or et gagner l'impériale Constantinople. A peine la barque a-t-elle touché terre, que l'Allemand s'est élancé dans une rue, préoccupé des idées que la rencontre de la veille avait fait naître dans son esprit; il s'arrêta devant le plus renommé de ces bains de Constantinople, dont la magnificence étonne les yeux. Il entra.

Au fond d'une cellule qu'une riche draperie partageait en deux, un Turc aux formes athlétiques était demi renversé sur les coussins d'un magnifique sofa. Son regard qu'il promenait fièrement autour de lui annonçait un homme de haut rang. Sa large poitrine était gonflée d'orgueil et du sentiment de sa puissance; ses pieds baignaient dans l'eau de rose, mêlée à l'huile odorante de Perse. Rohrbach considérait attentivement cet homme. Il admirait la majesté de son visage et enviait la béatitude extatique dans laquelle il semblait plongé.

Cependant, dans le fond obscur de la même cellule, parut bientôt un jeune homme svelte et élancé; ses cheveux longs et bouclés annonçaient un chrétien. Dans la position où il était, Rohrbach ne put distinguer son visage. Le Turc semblait s'être endormi, le chrétien se glis-

### Élection de Château-Chinon.

Voici une profession de foi qu'un candidat anonyme jette au milieu du tohu-bohu électoral de Château-Chinon. Quoiqu'elle contienne bien des doctrines opposées aux nôtres, l'étrangeté piquante de sa forme et l'impartialité que nous devons garder dans ce débat, nous engageant à la publier sous la responsabilité de son spirituel auteur. S'il ne livre pas son nom, il sera facile de le reconnaître au signalement qu'il donne de son caractère.

Nevers, 20 mars 1841.

À messieurs les électeurs de Château-Chinon.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, OU LA MORT.

Messieurs,

L'exemple donne du courage aux plus timides; témoins les célèbres moutons de Panurge. Me voici candidat. Force m'est de nager dans cette mer.

Je laisse le style figuré et me soumetts aux exigences de la candidature. Elles se résument dans un formulaire que l'on appelle profession de foi; peut-être par anti-phrasé. Il n'est pas de rigueur qu'il soit explicite; au contraire, il importe beaucoup de ne rien montrer de trop tranché; il faut s'abstenir avec soin de tout ce qui pourrait offrir un caractère de conviction inébranlable, laisser à ceux dont on peut craindre de choquer les opinions ou les intérêts, ce qui, presque toujours, est la même chose, l'espoir que les principes pourront se modifier, ou que, dans l'occasion, on les oubliera. On atteint le sublime de l'art aussitôt qu'on est parvenu à délayer une douzaine plus ou moins d'antilogies, dans une sorte de pathos d'une phraséologie, resplendissante si l'on peut; sinon nébuleuse, mais dans laquelle on ne manquera jamais de reprendre à la fin de chaque paragraphe la concession faite au commencement, quoique l'on connaisse parfaitement la règle: *Donner et retenir ne vaut.*

Vous voyez, messieurs, que si j'exécute mal, ce n'est pas faute de bien connaître les règles de l'art. C'est tout simplement parce qu'elles ne me vont pas.

Ma religion politique n'a pas varié un seul jour dans le cours de ma vie. Né dans votre arrondissement, j'ai passé au milieu de vous les temps les plus épouvantables de la révolution, et je suis sûr de n'avoir encouru le reproche ni d'un jour d'apostasie, ni d'un instant de fanatisme. Mon symbole d'alors comme d'aujourd'hui, vous l'avez vu: *Liberté, égalité, fraternité, ou la mort.*

Faites le signe de la croix, calmez vos terreurs, et écoutez.

La liberté, c'est le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas, sous la condition de répondre de ses actes devant la justice du pays.

L'égalité, c'est le droit de chaque citoyen de placer tous ses intérêts politiques sous la garantie d'une loi commune. Si on lui a donné le niveau pour attribut, c'est parce que dans le sanctuaire de la justice il ne peut y avoir ni grands, ni petits. Vous voyez, messieurs, qu'il n'est question que d'une égalité politique, parfaitement compatible avec les inégalités naturelles et sociales, qui sont un fait immuable, je dirai plus, un fait providentiel.

La fraternité n'est pas un droit, c'est un devoir; elle dérive d'un principe humanitaire; dans la quaternité des éléments d'organisation sociale, elle est introduite pour ramener à des termes modérés et bienveillants, la pratique des droits.

La mort n'exprime point du tout cette idée plus que burlesque: *Sois mon frère ou je te tue.* Ce quatrième élément n'est ni un droit, ni un devoir, c'est une vertu, c'est la plus haute vertu du citoyen, celle qui exige le plus admirable courage; c'est d'elle que vient cette sublime maxime: *Dulce et decorum pro patria mori.*

J'ai entendu disserter sur la nature de la chose qu'on appelle PATRIE. J'ai entendu demander si la patrie était dans un temps en deçà ou au delà du Rhin, dans un autre temps, si elle était à Gand ou à Paris. Le doute était stupide. La patrie ne peut être matérialisée. La patrie est le

sait lentement vers lui et à pas de loup; le frémissement de son corps trahissait son agitation; pour mieux assurer le silence de son approche, il avait ôté ses babouches. Arrivé près du dormeur, il regarda d'un air inquiet s'il n'était observé de personne, puis il se pencha vers lui.

Rohrbach avait suivi des yeux tous ses mouvements, et il avait aussi ôté ses souliers et s'était glissé inaperçu dans la partie inhabitée de la cellule, caché qu'il était par le rideau. Personne n'avait l'œil de ce côté, car l'attention générale était dirigée à l'autre extrémité de la salle, vers un Tériaki ou preneur d'opium dont la frénésie était au comble.

Le jeune chrétien porta rapidement la main au plis de sa ceinture, en tira un poignard, et leva le bras sur le Turc endormi; non moins prompt, Rohrbach écarta le rideau, arrêta vigoureusement le bras levé pour frapper, et sans qu'une parole fût prononcée, sans que le Turc ouvrit les yeux, et que personne dans la salle se doutât de ce qui se passait, il attira le jeune chrétien de son côté du rideau. Anéanti, muet et pâle comme la mort, celui-ci se laissa tomber dans les bras de l'Allemand.

— Si vous me résistez, dit tout bas Rohrbach, je crie au meurtre; vite, chaussez-vous et suivez-moi, insensé! malheureux!

### III.

Quand Sanieri, entraîné par Rohrbach à l'hôtel de Bourlan, fut un peu revenu de l'étourdissement dans lequel l'avait jeté la scène du bain, qui est, lui demanda Rohrbach, le Turc que vous alliez assassiner?

— Véli-Mustapha, pacha de Négrepont, répondit le Vénitien d'une voix sourde.

— Que vous a-t-il fait?

— Beaucoup de mal: c'est l'histoire de toute ma vie, et je suis si faible qu'il me semble que je ne pourrais vous la raconter.

De grâce, parlez, voici du vin de Scio; prenez des forces, et racontez-moi toutes vos souffrances, je vous le demande dans l'espoir de vous servir et non par curiosité. Sanieri but avidement, et parla ainsi:

« Je suis né dans l'aisance; mon père était négociant. Je le perdais de bonne heure; le soin de la fortune et des affaires qu'il me laissait me conduisit, puis me retint trois années en Grèce, et particulièrement à Smyrne. Là, je fis connaissance d'une riche famille Grecque,

### Feuilleton de l'Association.

#### Une femme pour un Camée.

(Suite et fin. V. le Numéro du 14 mars.)

#### II.

Rohrbach se promenait dans le bazar de Galata. Il entendit le dialogue suivant:

— Sol gliaour, disait la voix rude d'un armurier, si tu veux marchander, adresse-toi à des Arméniens ou à des Juifs, et sache qu'un Musulman ne surfait jamais.

— Bon Sélim, répondait une autre voix, les Arméniens et les Juifs n'ont pas pareille marchandise, et j'ai un si grand besoin de cette arme, que j'en donnerais tout au monde;

— C'est possible, mais je ne suis pas assez fou pour vendre un objet au dessous de sa valeur.

— Eh! bien, Sélim, ne te défais pas de cette arme; voici huit piastres, dans une demi-heure je t'apporterai le surplus.

— J'arrive à propos, dit Rohrbach qui reconnut le jeune étranger dont il avait acheté la bague.

— J'allais en effet à l'hôtel de Bourlan, dit l'inconnu qui parut surpris de le voir; voyez, Monsieur, ce couteau, et il présentait à l'Allemand un poignard dont le manche était extraordinairement plat, bien que fort simple; la lame à deux tranchants, mince, souple comme une baleine, se repliait sur elle-même comme un anneau, sans se briser. Voyez, j'ai besoin de deux piastres pour compléter le prix de cette arme.

Rohrbach ajouta deux piastres aux quatre que l'inconnu avait offertes, et celui-ci saisit le poignard comme un amant saisit la clé de la chambre de sa maîtresse. Alors l'Allemand le prit à l'écart et lui dit:

— Jeune homme, quel est votre nom?

— Antonio Sanieri de Venise.

— Que voulez-vous faire de cette arme?... Vous ne répondez pas et vous paraissez souffrir; confiez moi vos chagrins, peut-être pourrai-je vous être utile?

— Vous ne le pouvez.

sentiment qui unit dans un intérêt commun la cité, c'est-à-dire l'universalité des individus dont l'organisation sociale admet des principes communs. En réduisant le fait à sa plus simple expression, la patrie, c'est la communauté. C'est par un pieux dévouement pour les lois de leur patrie que de vrais Romains, sans quitter leurs chaises curules, présentaient la gorge au glaive des barbares.

Généreux enfant du Var, intrépides marins du vaisseau *Le Vengeur*, vainqueurs de Mazagan, sage et vénérable Bailly, à qui la France doit encore des expiations, illustre Michel Ney, héros de juillet, et vous tous saints martyrs du plus saint des devoirs, dans les froids de la mer, sous le glaive du bourreau, par des balles ennemies et par des balles françaises, vous vîtes avec calme et dignité la mort s'avancer, vous faisiez sur l'autel de la patrie le généreux sacrifice de votre sang !

Sans droits il n'y a pas de devoirs, et sans devoirs il n'y a pas de vertu. Cette trilogie est la base de notre édifice constitutionnel. Sans droits, sans devoirs, sans vertu, il n'y a pas de société; les réunions d'hommes ne sont que des troupeaux. Droits, devoirs, vertus, voilà la devise de mon drapeau.

Un grand nombre d'entre vous, messieurs, mettra peu d'intérêt à ces abstractions. Vous demandez des règles d'actions plus usuelles.

La division des partis politiques vous fait éprouver des anxiétés. Après cinquante ans de perturbations qui ont fait verser tant de sang et de larmes, vous craignez que des transformations gouvernementales deviennent l'occasion de nouveaux désastres. Je crois, à cet égard, les craintes habilement exagérées; c'est un moyen d'exploitation pour un système au moins aussi hostile. N'importe. Vous croyez le danger sérieux, je vais le considérer à ce point de vue. Je ne veux même pas équivoquer. L'ordre de choses actuel est menacé dans deux camps extrêmes. Je veux passer sous silence celui de la légitimité, qui, je crois, ne vous effraye pas du tout, et ne m'occupe que du républicanisme.

Au point de vue théorique, à ne considérer que le principe doctrinal, et abstraction faite de l'application à une société plutôt qu'à une autre, je tiens la balance en parfait équilibre entre les deux formes monarchiques ou républicaines. Je les crois l'une et l'autre, compatibles au même degré avec tous les éléments d'une bonne organisation sociale. Mais il y a des conditions de rigueur, c'est l'harmonie entre l'esprit et la matière. Il est aussi absurde de vouloir faire un gouvernement républicain avec des éléments monarchiques qu'un gouvernement monarchique avec des éléments républicains. Et par éléments, j'entends aussi bien les choses que les personnes, toute la situation morale politique et matérielle d'un pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

C'est dans ces considérations que je puise la conviction que la transformation de notre gouvernement en républicain serait un événement plus fécond en affreux résultats qu'aucune des catastrophes dont nous avons été témoins depuis 50 ans, et je dois dire où je vois le danger le plus menaçant; il serait dans l'élection du magistrat auquel le pouvoir exécutif serait confié. Personne ne peut croire que dans l'état de nos relations intérieures et extérieures une élection fût possible sans devenir une occasion de guerre civile et étrangère. Nous verrions la politique française et la politique européenne secouer les torches de la discorde jusqu'à une conflagration générale. Une élection pourrait bien ne pas être définitive après trente ans de guerre. Cette position peut durer plusieurs siècles.

Au reste, je ne puis m'empêcher de remarquer que ceux qui ne voient pas que de toutes nos institutions il n'y en a qu'une seule qui soit monarchique, et que toutes les autres sont républicaines, sont bien aveugles ou bien exigeants. De la république, nous avons la chose; de la monarchie, nous avons le nom; et, dans cette fusion des deux principes, je trouve que la monarchie selon la charte est la meilleure des républiques.

Le stabilisme est donc pour moi une opinion fondée sur l'excellence de nos institutions constitutionnelles, dans ce qu'elles ont de radical et d'essentiel. Si dans quelques parties elles montrent quelques défauts, il me semble qu'on peut, sans dommage et sans péril, attendre du temps et de la raison publique tout le perfectionnement désirable. Qui toujours recommande doit s'attendre à ne jamais achever.

Quelque persuadé que je sois, messieurs, que vous prenez bien peu d'intérêt à mes élucubrations politiques, puisque j'ai commencé, au risque de vous fatiguer, j'achèverai. Je vous demande pardon de mon opiniâtreté.

J'ai soumis à votre critique mes opinions sur des théories politiques. Permettez que je vous invite à leur application, au jour où je serais appelé à la faire. Dans les difficultés que présente notre situation actuelle, il y a une difficulté plus grande que les autres; elle est immense, c'est une question de vie ou de mort pour le gouvernement représentatif.

Ecoutez encore :  
« Tout gouvernement a des ennemis et rencontre des obstacles; pour les surmonter, c'est peu de s'appeler le gouvernement, il faut l'être en effet; et pour l'être, il faut posséder quelque part un point d'appui, recevoir de telle ou telle source une force qui donne vie au pouvoir et lui fournisse les moyens de soutenir la lutte avec avantage. L'autorité ne se fonde point en l'air, elle ne peut vivre de sa propre substance. Isolée, vainement elle paraît avoir en main les revenus publics, une administration, une armée, des tribunaux d'exception, des lois draconiennes, tous les instruments d'action; ils s'arrêtent, se dissolvent, et lui échappent, si elle ne peut faire circuler dans ces machines un principe de vie qui ne leur est point inhérent et doit venir d'ailleurs. »

« La plus puissante de toutes les forces, la plus solide de tous les points d'appui, ce sont, sans contredit, les besoins et les intérêts nationaux. Le vœu présent et réel de la majorité des citoyens. Quand le pouvoir a compris ces intérêts, quand il a entendu ce vœu, et se montre

habile à l'accomplir, qu'il soit aux mains d'une assemblée, d'un ministère, ou d'un homme, il est fort et peut affronter ses ennemis.

« Le gouvernement représentatif est institué pour concentrer et manifester ces nécessités et ces tendances sociales, et en remettre la force aux mains de ceux qui sauront les reconnaître et les satisfaire. »

« C'est donc le but et le résultat de l'existence de la chambre élective qu'elle travaille sans cesse à former le gouvernement qui convient au pays, et que le gouvernement formé par elle, puise à son tour dans son sein son énergie et sa stabilité. »

Je vous le demande, messieurs, est-ce bien là le spectacle auquel nous assistons depuis la loi du 19 avril 1831? Est-ce bien la chambre élective qui travaille sans cesse à former le gouvernement qui convient au pays, ou n'est-il pas évident que c'est le gouvernement qui, au contraire, travaille incessamment, par les moyens les plus odieux, les plus dégradants, à façonner la chambre pour la servilité et la plus plate nullité? Comment pourrait-il puiser dans son sein l'énergie et la stabilité?

On ne prouve pas l'évidence. Qui donc, messieurs, pourrait douter que ce déplorable système a été couvé dans le sein même du Code? Qui pourrait douter que cet effet a été prévu et qu'il a été le sujet des plus importantes préoccupations du pouvoir ministériel de cette époque? Il voulait un représentant non pour puiser dans son sein son énergie et sa stabilité, mais pour le dominer et en faire le servile instrument d'une politique étroite et tremblante.

Pardonnez ma franchise, messieurs, je veux vous servir et non vous flatter. Est-ce dans des collèges électoraux où l'intérêt de localité se montre exclusif de besoins et des intérêts nationaux, où l'on ne se préoccupe pas le moins du monde des nécessités et des tendances sociales, où la démoralisation des électeurs est arrivée jusqu'à négocier leur scrutin contre l'espoir de la protection et des faveurs ministérielles? Est-ce avec des candidats dépendants du ministère, qui attendent de lui des dignités, des honneurs et des richesses, que vous formerez ce gouvernement, qui n'est pas encore le gouvernement parce qu'il s'appelle gouvernement, parce qu'il a en main les revenus publics, une administration, une armée, des tribunaux d'exception, des lois draconiennes, tous les instruments d'action, mais qui, pour l'être en effet, doit posséder quelque part un point d'appui, recevoir de telle ou telle source une force qui donne vie au pouvoir et qui n'est pas en lui. Or, messieurs, ce point d'appui, cette source de force qui donne vie au pouvoir, c'est la chambre élective.

La réforme donc, si l'on ne veut enterrer le gouvernement représentatif.

Il est vrai que parmi vous, messieurs, il en est peut-être un grand nombre qui chanteront de bon cœur un *libéra* sur sa tombe, mais veuillez je vous prie penser au lendemain, vous seriez encore fort éloignés de cette douce quiétude dont vos pères jouissaient sous le gouvernement de Louis XV, et que sur la foi des traditions paternelles vous regrettez vivement.

Toutefois, je ne suis nullement d'avis qu'en voulant éviter de verser à droite, on s'expose au danger de verser à gauche.

Je trouve, entre les deux systèmes qui préoccupent l'attention publique, la même différence qu'entre la réparation de quelques organes défectueux dans une machine, et le brisement de cette machine pour la refaire à neuf sur un système dont il est impossible de calculer l'effet, le choix se présente donc entre un perfectionnement et une expérimentation effrayante.

Cette lettre, messieurs, restera anonyme. Je trouve que c'est déjà trop de vous avoir donné le signalement d'un mandataire qui, osant vous demander votre confiance, se console facilement, si, en la lui refusant, vous daigniez lui accorder un peu de votre estime; si mes services vous sont agréables, c'est à vous à vous enquérir qui je suis et où je suis; car, messieurs, ayez-le pour bien entendu, si vous me faites l'honneur de me confier le mandat qu'au nom de la France vous êtes chargés de déléguer, je serai le député de la France et non le vôtre; vous serez mes obligés et non moi, le vôtre. La France n'apprendra mon nom que par le dépouillement de votre urne électorale. S'il doit en être autrement, l'obscurité dans laquelle il restera n'est pas pour moi sans compensation, je dirai plus, n'est pas sans bonheur.

Agréez, messieurs, l'hommage de mon respectueux dévouement.

XXX.

Pour notre compte, nous ne considérons pas comme très-sérieuse, la candidature anonyme et originale de l'auteur de cette profession de foi. Il nous paraît évident que les électeurs du bourg-pourri de Château-Chinon, tout en reconnaissant l'honorable citoyen qui réclame leurs suffrages d'une façon si excentrique, ou plutôt parce qu'ils le reconnaîtront, ne voudront pas élire un homme aussi indépendant, aussi patriote.

Mais si la candidature n'est pas sérieuse, il n'en est pas de même de la profession de foi. Puisque, par une impartialité que l'on comprendra, nous nous sommes résignés à l'insérer, notre respect pour l'auteur ne doit point nous empêcher de repousser des doctrines opposées aux nôtres.

Il n'est point nécessaire de les critiquer sur tous les points; nous aurions trop à faire et nous risquerions d'ailleurs de nous exposer par notre réplique aux brutalités des lois de septembre suspendues sur la presse, comme l'épée du tyran sur la tête de Damoclès. Nous nous bornerons donc à quelques considérations générales.

la belle saison.

« Peu de temps s'était écoulé depuis mon départ de Smyrne, lorsque Véli-Mustapha Pacha, chassant au lévrier, aperçut des hauteurs, une partie de la maison de Dimitri, que de récents embellissements rendaient plus brillante encore.

— A qui appartient ce délicieux séjour? demanda Mustapha à un de ses officiers.

— Seigneur, il appartient au glorieux Dimitri Chrysochori.

— Ah! ah! ce chien qui mange dans la vaisselle d'argent, et veut effacer par son luxe, la splendeur des représentants du Padscha. Et, piquant son cheval, il rentra en murmurant des imprécations contre le père de son Alexia.

« Au retour de la chasse, le pacha fit appeler un misérable renégat, méprisé aussi bien des Turcs que des Chrétiens.

— Cent piastres, pour toi, Youssouf, dit le pacha, si, d'ici à huit jours, Dimitri Chrysochori est convaincu d'avoir trempé dans un complot contre la Sublime-Porte.

« Youssouf baisa humblement le bas de la robe du pacha, et huit jours après, l'artificieux Dimitri, qui poussait l'amour de l'intrigue jusqu'à l'imprudence, se trouvait enveloppé dans les filets d'une conspiration chimérique, dont les fils étaient entre les mains du pacha. Véli-Mustapha, accompagné d'une suite formidable, se rendit à la villa de Dimitri.

— Chien de chrétien! lui dit-il, quoique ton crime mérite la mort, je veux bien cette fois me contenter de te confisquer ce que tu possèdes.

« Dimitri, terrifié, demanda grâce. Le pacha lui répond par l'insulte. Alors, le malheureux Grec éclata en sanglots. Alexia, croyant la vie de son père menacée, accourut éplorée, et se jeta aux pieds du pacha, en implorant sa pitié; Véli-Mustapha la considéra un instant.

— Par le prophète, dit-il, je ne refuserai rien à une aussi belle femme. Je serai généreux, Dimitri; je te laisse la richesse, ton or, ta villa, mais ta fille viendra dans mon harem.

« Chrysochori rampait aux pieds du pacha. A ces mots, il relève la tête d'un air humble: « Eussé-je vingt filles, Seigneur, toutes seraient à vous, si vous l'exigiez de votre serviteur. » Sur un signe du pacha, Alexia est emportée évanouie dans son harem où une fièvre chaude l'a jusqu'à ce jour, soustraite à ses violences. Huit jours après, je débarquais à Négrepont, ivre d'amour et d'impatience. Vous dirai-je ce que j'éprouvai, lorsqu'au lieu de ma bien aimée que je m'attendais à voir

La devise du candidat anonyme est une devise resuscitée, avec des commentaires et des restrictions apocryphes, d'une ère fameuse de notre grande révolution. Jusqu'à un certain point, cette devise est aussi la nôtre; mais nos commentaires ne sont pas analogues; tant s'en faut.

Pour nous, la liberté n'est pas seulement le droit de faire ce que la loi ne défend pas; une telle liberté pourrait exister pour tous les peuples esclaves, sur lesquels des lois auto-cratiques et aristocratiques feraient peser un joug légitime, mais intolérable. A ce compte, dans un pays où la constitution défendrait de penser, de parler, ou d'agir, on jouirait théoriquement d'une liberté complète, mais en réalité peu digne d'envie.

Il est très-difficile de formuler de bonnes définitions, et surtout d'en improviser. Cependant, pour répondre dès aujourd'hui à celles du candidat anonyme, nous devons opposer les nôtres.

Les voici :

La liberté, c'est le droit de faire tout ce que l'on veut, à la condition de ne pas faire à autrui ce que l'on ne veut pas qui vous soit fait.

L'égalité, c'est l'exercice commun de la liberté par tous les citoyens, sans exception.

Faire à autrui tout ce qu'on voudrait qui vous fût fait, voilà la fraternité.

La mort n'est pas une vertu, c'est une souffrance, c'est un malheur. Quel a été le but du candidat anonyme, en l'écrivant sur le frontispice de sa profession de foi?

Il se défend d'avoir voulu exprimer une idée plus que burlesque, une pensée atroce.

Il ne veut pas dire probablement que tout individu qui n'est pas libre doit se suicider. Le glorieux trépas de Caton ne le rend point jaloux. Notre auteur aimerait sans doute mieux perdre la vie sous le glaive de César, en résistant à l'oppression, en protestant contre la tyrannie, que de s'empoisonner ou de se percer inutilement et stoïquement le sein d'un coup de poignard.

Aux sublimes exemples qu'il déroule à nos yeux, à la noble devise qu'il emprunte à ses souvenirs classiques, et que la *Marseillaise* a mise en action en exaltant nos pères, nous comprenons que le candidat anonyme veut prêcher aux électeurs de Château-Chinon, qui ne l'écouteront guères, qu'il est beau et glorieux de mourir pour la liberté et pour la patrie.

Nous nous garderons bien de récuser sur ce point la responsabilité de sa généreuse maxime. Seulement qu'il nous permette de dire que cette maxime serait bien mieux placée sur le drapeau d'une insurrection nationale ou d'une armée marchant à l'ennemi, que dans une profession de foi à des électeurs, aux électeurs de Château-Chinon.

Ah! quand des citoyens auront vécu ou voudront vivre libres, égaux et frères, il ne sera pas nécessaire de leur proclamer le martyre. Par besoin, par instinct, par dignité, par dévouement à la patrie, ils iront verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour résister au despotisme et à l'ennemi, plutôt que de s'exposer, par une lâche inertie, à traîner une existence honteuse et misérable dans la servitude et l'oppression.

A ceux qui ne comprennent ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité comme elles doivent être comprises, vous prêcheriez en vain qu'il faut mourir pour elles, ils ne vous écouteront pas!

Et soyez tranquille, ce n'est pas votre gouvernement représentatif, tel que vous l'entendez, qu'ils mettront dans la balance avec le martyre.

Si vous voulez que l'on meure pour la patrie et la liberté, faites donc à tous les citoyens une patrie et une liberté qui les entraînent invinciblement à ce devoir sacré. Mais votre liberté n'en vaut pas la peine. La patrie que vous leur fabriquez, c'est une mère ingrate pour laquelle il faut mourir afin de la sauver, mais hélas! la marâtre n'est pas équitable à l'égard de tous ses enfants.

Nous ne suivrons pas l'honorable candidat, au milieu du cliquetis éblouissant de ses phrases retentissantes, dans

voler à ma rencontre, j'appris de son père la fatale nouvelle. — Le lâche, craignant que la présence de celui qui devait épouser sa fille ne compromît auprès du pacha de Négrepont, me pria, et même m'intima l'ordre de m'éloigner de sa maison, de ne jamais le revoir ni lui écrire.

« Je n'avais plus qu'une ressource. Je me présentai devant Véli-Mustapha, et lui offris, pour la rançon d'Alexia, d'abord la moitié, puis tout ce que je possédais. Qui vous peindrait ma joie? Le pacha m'écouta et me dit d'un air assez bienveillant: compte-moi cet argent, chrétien, et ton Alexia te sera rendue. Je vis, sans un seul battement de cœur, enlever la cassette qui contenait le reste de mon patrimoine, et je sortis heureux, car j'étais sûr de puiser dans mon amour la force de travailler pour les besoins d'Alexia et les miens.

« A l'heure indiquée, je courus à l'audience du pacha. Sitôt qu'il m'aperçut: « Ah! ah! dit-il, tu viens chercher la grecque? » Et, sur un signe de sa main, l'on me présenta... le portrait d'Alexia peint par moi, et que j'avais laissé à ma fiancée avant mon départ; puis Véli-Mustapha ajouta d'une voix railleuse: « Tiens, chrétien, emporte ce que je t'ai promis, ton Alexia; elle est bien à toi, celle-là, puisque c'est toi qui l'as faite. Tâche de lui donner ce qui lui manque, la vie; va-t'en et que la malédiction du Prophète t'accompagne. »

« Désespéré, sans ressources, il ne me restait plus que la vengeance. Je jurai la perte de Véli-Mustapha.

« Sur ces entrefaites, cet infâme pacha fut rudement réprimandé par le divan qui lui avait demandé la tête d'un pirate, fameux par ses brigandages dans l'Archipel. Plein de colère, il jura publiquement de renouer avec les femmes jusqu'à ce que la tête du pirate fût exposée sur la porte du sérail. Dans le même temps, il fut appelé à Constantinople, où il fit transporter Alexia et tout son harem. Je le devançai ici, où j'ai peu de temps vendus quelques bijoux qui me restaient.

« Le pirate a été saisi, et j'ai appris hier son exécution. La mort de Mustapha pouvait seule sauver mon Alexia, et le bain était le seul endroit où il me fût possible de le joindre. Après demain Alexia sera à lui. Et moi, il ne me reste plus qu'à mourir! »

Les sanglots du Vénitien étouffèrent sa voix et il cacha son visage dans ses mains.

— Sanieri, dit Rohrbach, nous avons dans mon pays une vieille sentence qui dit: « Lorsque nos maux sont à leurs comble, le remède est près de nous; » peut-être Dieu fera-t-il luire un rayon de sa miséricorde sur vous? Renoncez à vos projets homicides; le meurtre est un crime abominable, et d'ailleurs il ne vous rendrait pas votre fiancée.

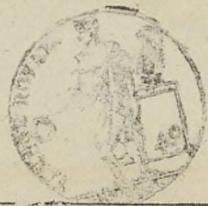
dont le chef, Dimitri Chrysochori, avait eu avec mon père de fréquentes relations. Dimitri avait une fille, Alexia était si belle qu'aucun homme, même le plus indifférent, n'eût pu se défendre de l'admirer. Doué d'un tempérament ardent, d'une âme vive, impressionnable, enthousiaste, je ne pus la voir sans l'aimer; l'aimer sans lui dire; lui avouer ma passion, sans lui jurer de l'adorer toute ma vie. Mon exaltation, la sincérité qui dictait mes serments, prêtèrent sans doute à ma voix assez d'éloquence pour convaincre et émuvoir Alexia. Alexia m'écouta et m'aima; oh! maintenant je l'ai perdue, perdue pour jamais, et son image est encore gravée là dans mon cœur, environnée de toutes les grâces, de tous les prestiges qui la rendaient si attrayante, si incomparable. Oh! monsieur, croyez-le bien, elle ne ressemblait à aucune madone de Bellin, à aucune sainte de Raphaël. Non, la divine Vénus de la Tribune de Florence ne l'emporterait pas en beauté sur Alexia! Donnez à ce marbre la vie et un cœur généreux et passionné; allumez ces yeux, à demi baissés, du feu du désir tempéré par la pudeur, et Alexia sera adorable!

Sanieri, attendri par ses souvenirs, s'arrêta un instant pour donner un libre cours à ses larmes. Après un instant de silence: Pardonnez-moi ces pleurs, monsieur, dit-il à l'Allemand; hélas, vous le savez: « Il n'est pas de douleur plus cuisante dans nos jours de détresse, dit le Dante, que de jeter un regard en arrière sur notre bonheur passé. » Puis il reprit son récit en ces termes:

« Dimitri apprit les sentiments d'Alexia et les miens. En cette circonstance, comme dans d'autres, ce Grec fourbe et avide, calcula ce que l'occasion pouvait lui rapporter, supputa combien l'enivrement produit dans ma tête enthousiaste par la beauté de sa fille devait lui faire gagner d'or. Le malheureux! Il songeait à l'or plus qu'au bonheur de sa fille! Il me promit la main de son enfant; mais il exigea que je la lui payasse de la moitié de ma fortune. Que n'eussé-je pas donné pour posséder mon Alexia? Je remis sans hésiter, à Dimitri presque tout ce qui était à ma disposition, et je partis pour aller à Venise recueillir l'autre part de mes biens. Au retour, je devais épouser ma fiancée.

« Arrivé à Venise, mes affaires prirent une tournure si favorable, que mes espérances furent dépassées. Hélas! j'étais loin de redouter le malheur qui m'attendait à Smyrne, tandis que mon cœur s'épanouissait à l'espérance de recevoir ma fiancée pour épouse.

« Dimitri avait, dans la partie la plus pittoresque de l'île de Négrepont, une villa délicieuse, où il avait fait étalage du luxe le plus fou et de la magnificence la plus vaine. C'est là qu'il passait ordinairement



le dédale de ses abstractions théoriques. Ne professons-nous pas chaque jour des principes opposés aux siens? Ne montrons-nous pas incessamment la décomposition de son système en putréfaction? Aux fruits amers qu'il a portés, on a jugé l'arbre du juste-milieu. La meilleure des républiques proclamée par le respectable candidat a été reniée par celui qui l'a mise au monde. Vous la trouvez excellente; c'est votre avis, ce n'est pas le nôtre, nous ne savons si elle est la moins mauvaise des monarchies, mais, à coup sûr, elle n'est pas la meilleure des républiques; ou alors la meilleure des républiques serait un gouvernement bien peu désirable.

Partisan du principe de la souveraineté du peuple, dont il répudie les conséquences, et de la réforme électorale, dont il marchandise l'application avec une excessive parcimonie et des préventions illogiques, M. XXX s'accorde avec nous sur l'origine du gouvernement, mais il est complètement en désunion avec nos idées sur sa nature. Après avoir conclu lui-même contre ses théories principales, par un exposé des faits qui en ont été depuis dix ans la conséquence inévitable et qu'il critique pourtant avec une énergie que nous lui envions, il semble s'effrayer nous ne savons de quoi, nous ignorons pourquoi, des réparations dont il reconnaît l'urgence pour sa machine qui se détraque.

Que dirait-on d'un médecin qui, convaincu de l'état désespéré d'un malade à l'agonie, ne voudrait avoir recours qu'à une potion anodine et évidemment inefficace, dans la crainte d'exciter une crise trop violente par un remède énergique et certainement salutaire?

L'article de la *Gazette du Berry*, relatif à l'insurrection du collège de Bourges, et dont nous avons publié un extrait, a donné lieu à une réclamation du proviseur et du censeur de ce collège.

Selon ces deux fonctionnaires, la visite des pupitres aurait eu pour but la recherche d'un mauvais livre, et les élèves, au nombre d'une trentaine, appelés dans la journée de jeudi, deux par deux, les auraient ouverts eux-mêmes, sans aucune exception, sans aucune observation. Le tapage, soulevé sans doute par l'irritation qu'aurait produite cette mesure, aurait commencé le soir dans le grand dortoir et aurait été immédiatement réprimé par le censeur, sans aucune résistance.

Le lendemain, après le déjeuner, le tumulte se serait renouvelé au moment où on s'y attendait le moins. Les élèves des deux premiers quartiers se seraient précipités en masse dans une salle d'étude, où ils se seraient barricadés, et auraient cassé les vitres avec leurs livres et les débris d'un poêle. Le proviseur et le censeur s'étant présentés de suite en escaladant la fenêtre, auraient rétabli l'ordre, sans avoir été victimes d'aucuns sévices.

C'est alors seulement, quand le désordre avait cessé, quand les élèves étaient rentrés dans leurs classes respectives, que le conseil académique aurait été convoqué et aurait prononcé le licenciement des coupables, qui auraient été remis au nombre de 51 et non de 70, aux mains de leurs parents ou de leurs correspondants.

Il résulterait enfin de la lettre du proviseur et du censeur qu'il n'y a eu ni résistance, ni pourparlers, ni attentat contre leurs personnes, qu'aucun cri politique n'a été proféré.

La *Gazette du Berry* maintient l'exactitude de son récit, et s'efforce de le justifier en analysant la lettre même du proviseur et du censeur, qu'elle accuse de vouloir atténuer les faits.

Le même journal annonce qu'un inspecteur-général de l'université est arrivé lundi soir à Bourges, pour instruire sur cette insurrection. Il ajoute que, par décision de ce fonctionnaire, 10 élèves seraient renvoyés; les autres seraient rappelés sur le champ pour reprendre le cours de leurs études.

Le jeudi 25 mars, il sera procédé au renouvellement du tiers de la chambre consultative de Nevers, dans une assemblée composée des membres du tribunal de commerce de Nevers et de vingt notables choisis, moitié par la chambre consultative et moitié par le tribunal de commerce. La réunion aura lieu à la préfecture, à midi précis.

Depuis long-temps les fontaines publiques ne donnent plus à la ville l'eau que la ville paye si cher. On a été obligé de revenir avec humilité aux puits si dédaigneusement abandonnés. Cet état de choses doit-il se prolonger encore? Que d'énormes sommes soient dépensées, pour répandre dans la ville un peu d'eau pendant l'été, et des amas dangereux de glace pendant l'hiver, à la bonne heure; mais que le budget entreprenne à grands frais des fontaines tarées, c'est ce que l'administration ne saurait vouloir.

On assure que mardi dernier, à la foire de Moulins-Engilbert, M. Pelletier-Dulas annonçait publiquement qu'il ne se mettrait plus sur les rangs et qu'il inviterait tous ses partisans à porter leurs voix sur M. Dechamps de Saint-Léger.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la résolution que prend M. Pelletier de se retirer, et nous en félicitons sincèrement les électeurs qui auraient été tentés de l'appuyer une seconde fois.

TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Chambre des Députés.

Séance du 18 mars.

M. Humann a présenté un projet de loi destiné à ouvrir sur l'exercice de 1841, d'une part 5,223,500 fr., et d'autre part 1,010,000 fr. de crédit pour l'établissement de six paquebots à vapeur destinés à faire le service entre Marseille et Alexandrie, et de trois autres paquebots qui feront le service entre Marseille et la Corse; M. Humann a présenté en outre deux projets de loi sur les pensions, et trois projets d'échange.

M. Pagès (de l'Arriège) a donné lecture à la chambre de la proposition qu'il a rédigée d'accord avec M. Mauguin sur les incompatibilités de certaines fonctions avec le mandat de député. (Voir l'Association de jeudi.)

Les développements en sont renvoyés à samedi. Divers projets sont présentés par le maréchal Soult et M. Duchâtel.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de l'exercice 1840.

M. Lepelletier d'Aunay ayant critiqué les dépenses provenant de la création de nouveaux corps dans l'armée, M. Thiers est monté à la tribune.

L'ex-président du 1<sup>er</sup> mars s'est efforcé de justifier son administration en attaquant l'incurie des précédents ministères qui lui ont légué une situation critique qu'il a subie et à laquelle il a dû faire face. Il a voulu faire sortir le pays de la situation où il était; c'est pour cela que les armements ont été augmentés. C'était le moyen de parler sérieusement à l'Europe.

M. Auguis a répliqué que M. Thiers n'a pas répondu aux observations de M. Lepelletier d'Aunay, observations qui constituent un acte d'accusation. Il ne faut pas laisser aux ministères la faculté de faire toutes les dépenses qui leur conviennent.

M. Etienne s'est attaché à signaler les abus qui se commettent dans la marine et a demandé à ce qu'on y remédiât.

Après quelques observations de M. Tupinier, la discussion générale a été fermée.

L'article 1<sup>er</sup> a été adopté sans discussion. L'article 2, concernant la dépense pour les remontes, a été adopté après une discussion à laquelle ont pris part MM. Dugabé, Gouin, Mauguin, Thiers et Dupin.

Une discussion s'est ouverte sur le ministère des affaires étrangères.

M. de Tracy ayant présenté quelques observations sur la mission de M. Capo de Feuillide, qui a été envoyé par le premier mars aux Antilles, sous le prétexte d'étudier la question de l'esclavage, M. Thiers a répondu que M. Capo de Feuillide était malheureux et qu'il lui avait fait donner un secours.

M. Passy a adressé de nouvelles interpellations à ce sujet en même temps que sur la mission de M. Granier de Cassagnac, que le ministère aurait envoyé ainsi que M. Capo de Feuillide, dans les colonies, dans le but de rendre impossible l'émancipation des noirs.

M. Thiers s'est défendu avec embarras.

M. Rémusat est venu à son aide. Après quelques mots de MM. Passy, de Lespée, Lacrosse et Lherbette, la séance a été levée.

ne put se défendre d'un frémissement de terreur.

La barque était à peu près au milieu du port, lorsque l'aga, d'une voix tonnante, donna, dans une langue que Sanieri ne comprit pas, un ordre à ses janissaires. Deux d'entre eux s'emparèrent des bras du Vénitien, et les ramenerent sur son dos, tandis qu'un troisième, ayant déroulé son turban, s'étudiait à en composer un noeud coulant. Le patient regarda le ciel et eut que le temps de murmurer: Sainte Marie, priez pour moi! car le janissaire levait les bras pour lui passer le noeud coulant. Toutefois, le fatal turban s'arrêta sur les yeux de Sanieri et fut noué derrière sa tête; Sanieri s'imagina qu'il allait être décapité et s'armant de résignation, il s'agenouilla. Comme le coup mortel ne venait pas, il demanda: « Qu'attendez-vous? » pas de réponse. Bientôt la barque s'arrêta; l'italien, toujours garrotté et les yeux bandés, est, à ce qu'il lui semble, placé dans une litière, et rapidement emporté. Trois coups sont frappés à une porte. Sanieri met pied à terre et marche quelque temps entre deux guides qui lui tiennent chacun un bras, puis une seconde porte crie sur ses gonds; il lui semble à la hauteur de l'air qu'il est dans un appartement, ses pieds foulent un tapis; ses bras sont dégagés mais non ses yeux, on le pousse assez rudement sur des coussins empilés; puis les pas s'éloignent, la porte se referme, et le silence de la mort règne autour de lui.

Le Vénitien croyait rêver, et il y avait quelques instants qu'il demeurait immobile, incapable d'un mouvement ou d'une idée, lorsque des voix qui semblaient venir d'une pièce voisine frappent son oreille; il écoute. Puis arrachant le bandeau de ses yeux, il s'élança jusqu'à une portière en tapisserie, et là il s'arrêta, saisi d'un vertige; son visage est brûlant, et son cœur bat à rompre sa poitrine. Il prête l'oreille. Une femme disait: « Non, laissez-moi, jamais je ne serai à vous! — Un homme répondait: Réfléchis, insensée, pendant qu'il est temps encore, et n'oublie pas quel danger tu cours en me bravant. Le danger n'est rien pour qui ne craint rien. — Crois-moi, jeune fille, sois à moi, et les souhaits les plus extravagants que ta vanité de femme puisse former, seront accomplis. Si tu me refuses, songe au sort réservé aux odalisques coupables; mes esclaves n'attendent qu'un signal, et la mer n'est pas loin. » Il y eut un moment de silence, puis la jeune fille reprit d'une voix émue: « Barbare, tes promesses et tes menaces ne peuvent rien contre moi. La mort est amère, mais ses angoisses ne sont que d'un instant, et qu'est-ce qu'un instant contre toute une vie de douleur? L'amour qui m'a soutenue jusqu'ici, me donnera des forces et du courage jusqu'au bout. Je suis prête à mourir. — A moi! s'écria l'autre voix. Mais au même instant la portière est violemment arrachée, et Sanieri se précipite comme un furieux en criant: « Infâme! tu me tueras avant elle! Alexia! mon Alexia! » Celle-ci pousse un cri, et tombe dans les bras de son amant. Antonio sent une main qui s'appuie sur son épaule; il se relève, et dit avec sang-froid: « Maintenant, nous

Chambre des Pairs.

Fin de la séance de mardi, 16 mars.

Après le rapport de la commission sur le projet de loi des fortifications de Paris, l'ordre du jour appela la discussion sur le projet de loi relatif aux ventes judiciaires de biens immeubles, déjà adopté par la chambre des pairs dans la dernière session, et modifié par la chambre des députés.

Plusieurs amendements proposés par la commission ont été adoptés.

Séance de mercredi, 17 mars.

Le maréchal Soult a présenté à la chambre deux projets de loi, déjà présentés à la chambre des députés, et relatifs à des améliorations à introduire dans le corps de la gendarmerie.

M. de Laplace a lu un rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1840.

La séance a été levée ensuite, parce que la chambre n'était pas en nombre.

FAITS DIVERS

— Le pape, qui s'ennuyait sans doute de n'avoir à s'occuper que de messes et d'offices religieux, vient de fulminer un long manifeste contre l'Espagne, qui ne lui semble plus être assez révérencieuse pour la religion catholique. Nous doutons que les Espagnols s'inquiètent beaucoup du manifeste de Rome.

— D'après les dernières nouvelles reçues de la Chine, les quatre régiments anglais qui sont dans l'île de Chusan, continuent à être décimés par les maladies; il n'y a plus dans l'île, ni thé, ni café. Les Chinois harcèlent continuellement les Anglais, qui ne tirent pas un seul coup de fusil. Ainsi, dans cette partie de l'Asie, les succès des armes britanniques, que l'on avait fait sonner bien haut, sont réduits à rien.

— On lit dans une lettre de Toulon, du 11 mars:

« L'escadre de la Méditerranée a été renforcée hier de trois bâtiments. La frégate la *Vénus*, commandée par M. Dubaut Cilly, capitaine de vaisseau, et la corvette la *Cornaline*, commandée par M. Desfossés, capitaine de corvette, sont arrivées de Brest; le bateau à vapeur le *Vélocé*, de 220 chevaux, commandé par M. Goubin, capitaine de corvette, est aussi arrivé venant de Cherbourg; il a touché à sept ou huit ports de Portugal et d'Espagne, et a apporté au préfet maritime des dépêches de tous les consuls.

» M. l'amiral Hugon a reçu, dit-on, une dépêche qui lui prescrit de faire embarquer six mois de vivres sur les bâtiments de son escadre, et de tout disposer pour le cas où il faudrait prendre la mer sans délai.

— Des lettres particulières d'Oran, nous apprennent que 250 cavaliers rouges d'Abd-el-Kader, qui avaient juré de venger la dernière défaite qu'ils ont éprouvée, se sont présentés devant Mostaganem; que le commandant de cette place, sorti avec 500 hommes, a fait charger cette cavalerie par 80 chasseurs, spahis et douairs. Cette charge, conduite par le capitaine Walsin Esterhazy, a eu un plein succès. Poursuivis pendant trois heures, les cavaliers rouges ont éprouvé beaucoup de pertes; leur lieutenant a été tué, et leur capitaine, tombé vivant entre nos mains, a été conduit au général Lamoricière.

— Les journaux anglais prétendent que M. Guizot a exprimé aux puissances étrangères une vive désapprobation des principaux articles du hatti-schérief relatif au gouvernement de l'Egypte, et qu'il a fort bien prouvé que le sultan n'avait fait qu'une concession illusoire qu'il était le maître de révoquer nulle part. Mais voilà tout, ajoutent les mêmes feuilles, et l'idée de défendre Mehemet-Ali par des moyens vigoureux n'est venue à personne dans le cabinet des Tuileries. On espère que le protocole de Londres sera signé par le gouvernement français, et que le désarmement européen suivra bientôt cette démarche.

Le *Morning-Post* espère pourtant que les choses sont moins avancées, et que l'accession du cabinet français au protocole de Londres est encore douteuse. (*Gazette de France*.)

— En attendant les nouvelles d'Amérique qui décideront probablement de la paix ou de la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, lord Palmerston fait des préparatifs à tout événement. Six régiments vont être embarqués pour l'Amérique du Nord; dix vaisseaux de ligne et une escadre composée de bâtiments à vapeur sont au moment de partir pour la même destination.

— Les syndics de la boucherie de Paris viennent d'adresser à la chambre des députés une pétition qui signale des faits graves et décisifs dans la question de tarif des bestiaux. Il résulte des documents authentiques qu'ils ont produits, que la consommation des bœufs qui était de 75,900 têtes par année, en moyenne, de 1819 à 1829 pour une population de 788,000 âmes, n'a été que de 69,520 bœufs, de 1829 à 1839 pour une population de 843,000 habitants.

Indépendamment de ce déficit, il a été constaté que le bétail était généralement de qualité médiocre, et que le poids moyen, qui s'élevait dans la première période à 720 demi-kilogrammes de viande par bœuf, n'était plus en 1840 que de 650 demi-kilogrammes environ. On consomme chaque jour plus de vaches dont le poids est inférieur d'un tiers à celui du bœuf, et dont la chair a moins de valeur. En même temps, le prix de la viande a augmenté dans la proportion de 40 à 55 centimes.

sommes prêts à mourir; puis se retournant, il voit... Rohrbach qui lui tend les bras en riant. — Qu'est ce que cela, demanda le Vénitien? C'est le dénouement, répond l'Allemand, quant aux ressorts de la pièce, adressez-vous au digne homme que voici. » Et il lui montre Mourad-Effendi.

Celui-ci prit Sanieri par la main: « Jeune homme, lui dit-il, vos malheurs m'ont intéressé, et j'ai voulu seconder votre amour. Mais comme je ne comptais pas assez sur la fermeté de notre ami commun, Rohrbach, pour contenir votre soif de vengeance, et comme Véli-Mustapha était toujours à la portée de votre poignard, vous me pardonnez d'avoir employé des janissaires pour vous faire passer de la garde de Rohrbach sous la mienne. Le peu de délicatesse du procédé est l'ouvrage du grand visir dont j'ai dû solliciter l'intervention, et qui a voulu donner une leçon au chrétien assez téméraire pour lever le poignard sur un croyant.

« Quant à la belle Alexia, sa présence ici s'explique tout naturellement. A l'heure qu'il est, le sérail est en fête, et le canon gronde pour célébrer les fiançailles de la fille qui vient de naître au sultan. Comme le grand-visir a beaucoup d'influence sur le choix de l'époux de la jeune princesse, et que l'oreille de ce ministre n'est pas toujours sourde à ses conseils, je n'ai pas eu de peine à faire donner la préférence à votre rival Véli-Mustapha; et il était temps, car une heure après que ce pacha eut appris avec effroi l'honneur qui lui était décerné, et fut allé au sérail baiser respectueusement les petits pieds de sa nouvelle épouse, la tête du pirate était exposée sur la Porte Dorée. L'annonce de la nouvelle dignité de Véli Mustapha avait nécessité le renvoi immédiat de toutes ses femmes, et l'abandon de son harem, d'où je n'ai pas eu de peine à retirer la belle Alexia. La conversation que vous venez d'entendre était une feinte de moi. Recevez votre épouse de la main d'un ami.

« Ne retournez, ni à Négrepont, ni à Smyrne, vous n'y auriez ni affection ni appui; mais embarquez-vous pour Londres, vous trouverez la liberté et le bonheur. Ne pleurez pas, Alexia, un père indigne de vous; je serai votre père, moi, si vous le voulez-bien, et je vous doterai.

Sanieri et Alexia n'ayant pas de paroles pour exprimer leur reconnaissance, s'étaient jetés aux pieds du bienfaisant renégat, et pressaient ses genoux.

Une larme se montra dans les yeux de Mourad... « Allons, mes amis, dit-il, partez, et si, quelque jour, vous apprenez que le pauvre Mourad-Effendi a été décapité, dites à vos enfants qu'il regarda comme le plus grand bonheur d'avoir sauvé leur père et leur mère. »

Ayez confiance en moi, et promettez-moi de ne pas sortir d'ici sans mon aveu. L'italien lui tendit la main.

IV.

Rohrbach n'était pas de ces hommes enthousiastes et légers, qui jettent à la tête du premier venu des offres de services inconsidérées, sauf à reculer devant les premiers obstacles qui les arrêtent. Il était lié d'amitié avec Mourad-Effendi, et plus d'une fois il avait eu recours à son influence, sans en avoir jamais éprouvé de refus; n'ayant pu le rencontrer ce jour là il alla le trouver le lendemain, et l'entretenir des malheurs de Sanieri. La réponse qu'il en reçut fut loin de le satisfaire.

« Bien que les femmes grecques vaillent, à mon avis, beaucoup mieux que les hommes, je ne sais, lui dit Mourad, si ce serait rendre service à Alexia, que de la faire sortir du harem du pacha de Négrepont, pour la mettre au régime d'un marchand ruiné. Je prends intérêt à votre pauvre Antonio, mais que puis-je faire lorsque l'on voit chaque jour la volonté absolue du grand-seigneur lui-même, s'arrêter impuissante au seuil du harem d'un musulman, surtout si c'est un haut personnage? Provisoirement, je dois être patient, réservé, prudent, il est des circonstances où il faut se résigner avec courage, regarder avec impassibilité les malheurs d'autrui et se taire. Celui qui veut vivre en Orient, ne doit pas oublier que le sol sur lequel il marche est miné. Aussi nous faut-il parfois adopter une philosophie insouciante et ferme, et ce précepte du Koran: Jouis de tout, mais apprends à renoncer à tout, doit être la règle de quiconque veut bien habiter ce pays-ci. »

Tout cela était peu rassurant, et Rohrbach, de retour, éprouva quelque embarras pour répondre aux questions pressantes de Sanieri. Bientôt des pas se firent entendre dans l'escalier, et l'on frappa rudement à sa porte en criant: Au nom du sultan, ouvrez! — Pour l'amour du ciel, monsieur, ouvrez! criait d'une voix lamentable, Bourlan, le maître de l'hôtel. Alors un boulouk-bachi entra suivi de ses janissaires; il signifia à Rohrbach l'ordre qu'il avait reçu de se saisir d'Antonio Sanieri, et l'injonction à Rohrbach de le livrer. L'Allemand était muet de terreur. Antonio lui dit qu'il y avait assez long-temps qu'il avait fait le sacrifice de sa vie, pour avoir peu de souci de son sort; puis, l'ayant pressé dans ses bras, il sortit, suivi de ses gardes. Rohrbach le vit monter dans un chariot fermé.

Quand la nuit est venue, les quartiers les plus peuplés de Stamboul sont aussi silencieux qu'un désert. Il y avait quelque temps qu'Antonio se sentait rouler au fond de son charriot, sombre, inconfortable, très-mal suspendu et lentement traîné par deux buffes, lorsque le mouvement cessa tout-à-coup, et Sanieri jeté dans une barque,

Ces faits incontestables se sont reproduits sur toute la surface de la France, et le peuple français consomme chaque jour moins de viande, au grand détriment de la santé et de la force physique des citoyens. On sait à présent de quelle utilité sont les tarifs protecteurs. Au commencement de la restauration, le droit sur les bestiaux a été porté de 3 francs à 15 francs, puis à 25, puis à 50 francs par tête de bœuf, soit 55 francs avec le décime de guerre, en vue de protéger, disait-on, l'agriculture nationale. Les éleveurs, encouragés par les tarifs, devaient bientôt suffire à toutes les demandes de la consommation, et nous n'avions rien à envier à la Belgique, à la Suisse, ni au grand-duché de Bade.

On peut voir aujourd'hui si cet espoir a été réalisé. Nous avons condamné l'Alsace et tous les départements frontières de l'est et du nord à des privations d'autant plus pénibles, que le remède était plus à leur portée; nous avons élevé moins de bestiaux; nous avons de la viande de qualité inférieure; nous payons plus cher, et pour comble de dommage, l'Allemagne, usant de représailles à notre égard, a augmenté les droits sur une foule de marchandises françaises.

Par suite de ces malencontreux tarifs, il y a en France plusieurs millions d'hommes qui ne mangent pas de la viande une fois par semaine. Le peuple des manufactures est doublement frappé par la taxe de douane qui se paye aux frontières et par celle d'octroi qui se paye aux barrières des villes. C'est ainsi qu'à Paris le double droit sur une tête de bœuf n'est pas moindre de 99 fr., ce qui, au poids moyen de trois cents kil. par tête, représente 15 cent. par kil., c'est à-dire le prix d'un demi-kilogramme de pain. Quand un ouvrier achète à Paris un 1/2 kil. de viande, il paye pour avoir le droit de la manger, juste le droit d'un 1/2 kil. de pain.

#### BULLETIN DU SOIR.

La chambre des députés a discuté avant-hier le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires, demandés pour l'exercice 1840. A cette occasion, les hommes de la paix parlent, toujours, ont renouvelé contre M. Thiers le reproche qui lui avait déjà été adressé lors des débats de l'adresse; ils se sont plaints des mesures d'armement que le président du cabinet du premier mars avait cru devoir ordonner à la suite du traité du 15 juillet. Rien n'est plus injuste et plus maladroite que ce reproche, et il y a bien assez à reprendre dans l'administration de M. Thiers, sans aller précisément lui faire un crime de ce qui est l'unique gloire de cette administration.

On doit se rappeler combien notre opposition contre cet homme d'état a été vive jusqu'au jour où nous avons vu la France menacée par la nouvelle coalition qui s'était formée contre elle; dès ce jour, notre opposition a pour ainsi dire cessé, ou plutôt si elle a continué, c'a été non pas pour combattre et pour entraver le ministre dans les mesures de précaution que nécessitait la sûreté de la France, mais au contraire pour l'encourager et la pousser plus avant dans l'augmentation de nos forces de terre et de mer, pour lui inspirer un langage plus ferme et des résolutions plus énergiques. Chaque jour, nous lui répétions: Mettez votre armée sur le grand pied de guerre, mobilisez la garde nationale, activez les travaux de nos arsenaux et de nos fonderies; ne craignez pas d'imposer à la France des sacrifices qui aboutiront à la faire respecter. La France payera généreusement toutes les dépenses que vous ferez pour lui conserver le rang qui lui appartient en Europe.

Voilà ce que nous disions au cabinet du 1<sup>er</sup> mars; voilà ce que tous les hommes nationaux lui disaient avec nous. Nous avons donc le droit aujourd'hui de protester contre cette triste guerre de personnalités qu'on fait à M. Thiers, sous prétexte qu'il n'a pas assez ménagé les finances du pays, et nous le disons avec franchise, une pareille guerre ne peut lui être faite que par les serviteurs de l'étranger.

Des attaques aussi misérables rendent M. Thiers intéressant: elles lui donnent un air de victime dont il profitera habilement pour atténuer les graves reproches qu'il aurait à se faire si sa vanité lui permettait

de reconnaître que, dans la plupart des phases de la question d'Orient il a manqué de coup d'œil et de résolution.

Qu'on cesse donc cette politique de récriminations rétrospectives, car à cette conviction que nous avions déjà que, dans la crise à laquelle a donné lieu le traité du 15 juillet, la France avait manqué d'hommes assez fortement trempés pour la faire respecter, elle en ajoute une autre; c'est qu'il y a dans le pays une classe de gens qui trouvent sans doute que la France est encore trop haut placée dans l'échelle des nations et qui la feraient volontiers descendre plus bas si on les laissait faire.

— On lit dans l'Univers: « Lord Palmerston a nié que ce fût sur les instances de son ambassadeur à Constantinople, lord Ponsonby, que des conditions si rigoureuses avaient été insérées dans le dernier hattî-schérif adressé à Mehemet-Ali. Nous possédons des renseignements irrécusables qui démentent entièrement l'assertion de lord Palmerston. Non seulement c'est sous l'influence de lord Ponsonby que le hattî-schérif a été rédigé, mais il voulait encore qu'un *receveur-général* fût placé auprès de Mehemet-Ali comme auprès des autres pachas, de sorte que le vice-roi n'aurait pu percevoir lui-même aucun de ses revenus. » Malgré l'insistance de lord Ponsonby, cette clause a été rejetée par les représentants des trois autres puissances coalisées. »

— Le *Malta-Times* publie un ordre du jour du contre-amiral Elliot, commandant en chef de l'expédition anglaise en Chine. Cet ordre du jour, daté de Chusan, le 6 novembre 1840, annonce la conclusion d'une amnistie entre le commissaire impérial et le général anglais. Ce dernier se félicite en terminant de ce que des relations amicales sont sur le point de se rouvrir avec la Chine.

— Les journaux américains apportés par la *Columbia*, vont jusqu'au 3 mars. Le *Journal du Havre* en extrait les nouvelles suivantes:

Aucun changement important dans les affaires politiques n'était survenu depuis les derniers arrivages. Le congrès s'occupait toujours des mesures qu'il convenait de prendre pour la défense du pays, mais les journaux étaient presque unanimes à blâmer les paroles belliqueuses prononcées dans le congrès et s'accordaient à dire que l'union n'est pas en position de soutenir une guerre avec la Grande-Bretagne. Dans la séance de la chambre des représentants du 29, la bill relatif aux besoins de la marine a été lu devant la chambre. Aussitôt après la lecture, M. Saltouall, du Massachusetts, a pris la parole pour que le chiffre de 1,225,000 dollars proposé par le comité, pour construction et réparation de vaisseaux de guerre, fût porté à 2,000,000. Cette proposition a donné lieu à un très-vif débat après lequel la chambre s'est ajournée.

— On se rappelle que la *Gazette de France* a publié dans le courant de janvier dernier des lettres signées Louis-Philippe, lettres écrites par ce prince pendant son exil et dans lesquelles il témoigne la plus ardente sympathie pour l'Angleterre; le *Messenger* a attaqué la bonne foi de la *Gazette* à propos de ces lettres et prétendit qu'elles avaient été altérées, surchargées, couvertes d'interpolations. Toutefois aucune poursuite ne furent faites contre la *Gazette*, qui pour se venger de la qualification de faux qui lui avait été adressée par le journal officiel, intenta à M. Brindeau, gérant du *Messenger* un procès en diffamation. Hier l'affaire venait devant la 6<sup>e</sup> chambre, présidée par M. Perrot.

M. Dufougerais s'est présenté pour la *Gazette*, et M. Philippe Dupin pour le *Messenger*. Après les plaidoiries des avocats, dont les lois de septembre nous interdisent le compte-rendu, M. Croissant avocat du roi commençait son réquisitoire au départ du courrier.

— Une crise ministérielle vient d'être suscitée en Belgique par suite des menées du parti catholique. Une adresse contre le cabinet a été adoptée le 17 mars dans le sénat à une faible majorité. Le peuple belge est dans une vive agitation. Le ministère a donné sa démission qui n'a pas été acceptée.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du vendredi 19 mars

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires et supplémentaires de 1840.

La suppression du crédit de cinq mille francs demandé pour la mission donnée par le cabinet du 1<sup>er</sup> mars à M. Capo de Feuillide a été prononcée à une assez forte majorité.

Après quelques incidents sans importance, l'article 3, concernant les dépenses du ministère des affaires étrangères, a été adopté.

La chambre a passé à l'article 4 relatif à des suppléments et annulations de crédits concernant les travaux publics.

Une longue discussion s'est engagée, dans laquelle un député a reproché à M. Dupin, qui s'en est défendu, de ne porter jamais ses vues commerciales au-delà des départements du Cher et de la Nièvre. Au départ du courrier, cette discussion continuait.

#### VARIÉTÉS.

##### Poésie sur la mort d'un enfant.

Avez-vous vu dans un azur serein,  
Briller l'éclair que ne suit point l'orage?  
Avez-vous vu dans un léger nuage,  
S'évanouir un rayon du matin?  
Tel il parut au bord de l'existence,  
Et reprenant son paisible sommeil,  
Il a fermé sans plainte et sans souffrance,  
Ses yeux lassés de leur premier soleil.

Dors, jeune enfant, tu n'as vu que la joie;  
Un hochet d'or fut placé dans tes mains.  
Sur ton berceau qu'enveloppait la soie,  
On n'a jeté que des regards sereins.  
Beau papillon, ton aile s'est flétrie,  
Et tu n'as pas connu le sombre hiver.  
Mais dans la coupe où tu goûtas la vie,  
Après le miel est un breuvage amer.

Dors, jeune enfant, ta tombe aux grands tombeaux ressemble;  
Un ange en marbre blanc sur le seuil est en pleurs,  
Et deux lilas qui s'inclinent ensemble,  
Autour de toi laissent tomber des fleurs.  
Dors, et demain dans ce parterre sombre,  
Où chaque fleur pousse sur un cercueil,  
Nous reviendrons désennuyés ton ombre,  
Et la bercer avec un chant de deuil.

C. TILLIER.

La réputation universelle que s'est acquise en peu d'années la PATE de NAFÉ d'Arabie est fondée non seulement sur son efficacité pour guérir les affections de poitrines, les Rhumes et les enrhouements, mais encore sur ce qu'elle est la SEULE pâte pectorale que les chimistes de la faculté de Paris ont officiellement reconnue ne pas contenir d'opium. Dépôt de la PATE et du SIROP de NAFÉ à Nevers chez Mme Henriot, directrice des messageries Lafitte.

#### Annonces, avis divers.

##### A LOUER

Pour entrer en jouissance au premier Mai, ou au 24 juin prochain.

##### UNE BELLE

## AUBERGE,

Située au village Dufaud, près Fourchambault aux bords du pont de Givry, sur la route de Nevers à Bourges, où pend pour enseigne: *Hôtel du Berry*.

Cet Hôtel nouvellement construit et agréablement placé, offre comme Auberge de grands avantages. On y trouve des caves très-vastes et très-saines, de très-grands greniers, un magasin ou boutique, des écuries pour 30 ou 40 chevaux, une cour spacieuse, en sorte que celui qui l'habitera peut se livrer avec avantage à plusieurs branches de commerce en gros, tels que celui de vin, celui des farines, celui des avoines, des bois, etc., etc., objets dont le débit et les débouchés sont faciles et certains, soit à cause des routes qui aboutissent sur ce pont, soit à cause de sa proximité de la Loire, soit en raison de l'importance de l'usine, soit enfin, en raison des échanges de denrées qui se font entre le département du Cher et celui de la Nièvre, dont les produits sont différents.

La route de Nevers à Bourges, par le pont de Givry étant sur le point d'être achevée, le passage sera à l'avenir beaucoup plus fréquent. Il s'établira bien certainement sur cette route une ligne de poste et de diligence; on pourrait avoir un relais à l'Hôtel du Berry.

S'adresser, pour traiter à M. Meillet, avoué à Nevers, rue Saint-Martin, N° 5, propriétaire dudit Hôtel.

Étude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, notaire à Nevers.

##### A LOUER

#### A L'ANNÉE OU PAR BAIL,

##### A CHEUGNY,

Commune de Nevers-les-Varennes,

1<sup>o</sup> Un APPARTEMENT composé de six pièces dont quatre à cheminée, nouvellement décoré, orné de glaces et parquets, avec jardin. La position de cet appartement, qui a vue sur la grande route et sur Fourchambault, est des plus agréables.

On pourrait y joindre, si on le désirait, deux locateries attenantes à la maison de maître, affermées par bail cinq cent quinze francs, et un hectare soixante-dix ares de vigne du meilleur crû, avec cuvage complet et belles caves, deux très-beaux greniers.

2<sup>o</sup> Un LOGEMENT de trois pièces, dont deux à cheminée, situés très-près la grande route, à droite du chemin conduisant au Four-de-Veau.

On y joindrait aussi une locaterie affermée cent cinquante-cinq francs, appelée la Chevalière, et un hectare soixante-dix ares de vigne qui y tiennent et ne font qu'un seul enclos.

S'adresser, pour visiter les lieux, à Cheugny, au vigneron de monsieur le baron de Vertpré; et pour traiter, soit à M<sup>e</sup> Bouquillard, notaire, soit à monsieur le baron de Vertpré.

#### GRANDE DIMINUTION DE PRIX.

M. Bournichon, dentiste, est arrivé, il ne restera que dix jours.

S'adresser rue du commerce, au-dessus de M. Choquet; nettoyage de dents 3 francs, pose de dents de 6 à 15 francs.

Étude de M<sup>e</sup> Col, notaire à Nevers.

## A VENDRE

Par adjudication, en l'Étude et par le ministère de M<sup>e</sup> COL, notaire à Nevers, le jeudi 15 Avril 1841, à midi,

## TROIS MAISONS

Situées en cette ville de Nevers, dépendant de la succession de dame Anne Reullon, femme Bourdiaux.

La première, située au bas de la place Ducale, est occupée en ce moment par Made-moiselle Porcherat, institutrice.

La seconde, qui fait l'angle de la rue des Juifs et de la rue de Nièvre, est occupée par le Sieur Lafarge, fondeur en cuivre.

Et la troisième, sise rue St-Trohé, est occupée par M. Frédéric de Courvol.

S'adresser, pour la visite, aux locataires, et pour les conditions, audit M<sup>e</sup> COL, à M. Bourdiaux, propriétaire à St-Firmin, et au sieur Martin, aubergiste, faubourg du Petit-Mousse, à Nevers.

#### HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix. . . . .	50 00 à 51 00
premières marques. . . . .	48 00 49 00
deuxièmes idem. . . . .	46 00 47 00
troisièmes idem. . . . .	44 00 45 00
Marques inférieures. . . . .	43 00 44 00
2 <sup>e</sup> qual. de tous pays. . . . .	37 00 40 00
3 <sup>e</sup> id. . . . .	28 00 34 00
4 <sup>e</sup> id. . . . .	22 00 25 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Evreux, Gacé.  
BAISSE. — Brie-comte-Robert, Bourges, Dreux, Gonesse, Issoudun, La Loupe, Montlhéry, Niort, Roye, Saint-Germain, Saint-Florent, Senlis, Thann.

M. ROYER-LÉGARE, marchand de chevaux, arrivera à Nevers le 28 du courant, avec 50 beaux chevaux de selle, de carrioles et d'attelage.

#### Marché de Sceaux du 15 mars 1841.

BESTIAUX.	Entrées.	Ventes.	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>
Bœufs.....	1109	1000	58	55	47
Vaches.....	117	101	»	51	35
Veaux.....	372	370	85	75	60
Moutons...	4892	4775	75	65	55

Quelques bœufs de choix, pris parmi les cholets et les limousins, nombreux à ce marché, ont valu jusqu'à 62 c. Ceux de première qualité, auxquels il faut ajouter encore les bérichons et les vosgiens, ont été payés de 55 à 59; ceux de deuxième qualité, de 50 à 54; et ceux de troisième qualité, de 44 à 49; baisse de 1 c., 10 fr. à peu près sur le dernier marché de Poissy, mais seulement sur les deux dernières qualités. La vente a commencé fort tard, la boucherie avait peu de besoins, les transactions n'ont été actives que vers une heure. Le renvoi a été 109.

#### BOURSE du 19 Mars.

On a demandé avant l'ouverture 77-22 1/2, et le premier cours a été 77-25.  
Il n'y a eu ensuite presque aucune variation; la rente a fermé au parquet à 77-25. A 3 heures on demandait 77-30.

5 0/0	111-65	Et. rom.	102-»
4 1/2 0/0	101-50	Espagne act.	»-»
4 0/0	98-»	5 0/0 belge.	101-1/2
Oblig. de lav.	1270-»	3 0/0 belge.	»-»
Banque de P.	3145-»	Banque bel.	765-»
Naples.	102-30	Coup. Lafitte	1060-5160

#### MARCHÉ DE NEVERS DU 20 MARS 1841.

Froment 1 <sup>o</sup> q.	3 f. 35	Foin, 500 kil.	48 00
Froment 2 <sup>o</sup> q.	3 30	Paille gl. 10 k.	» 40
Froment 3 <sup>o</sup> q.	3 20	Paille b. » k.	» 35
Metil.....	2 80	Bois, d. stère.	16 »
Seigle, 1 <sup>o</sup> q.	2 70		
Mouture. . . . .	2 75	Pain blanc. 1	95
Orge, 1 <sup>o</sup> q.	2 20	Pain jaunet. 1	65
Avoine.....	1 35	3 <sup>me</sup> espèce. 1	20

Il a été vendu 24 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 3 voitures de paille bourrée.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.